

CONSEIL MUNICIPAL N°5

ANNEE 2014

REUNION DU 20 JUIN 2014 A 16H00

COMPTE RENDU

Présents : MM. FRICOU, PIETRASATA, Mme LOURDOU, M. BAEZA, Mme CABROL, M. RODRIGUEZ, Mme ESTADIEU, M. DOULAT, Mmes CAUMEL, OULIE, M. PREUX, Mme DEPAULE, MM. OLOMBEL, MAUZAC, Mme MUNOZ, MM. ASPA, ALRIC, Mme SILVA, M. MENDEZ, Mmes BOERSCH, BELLOUATI, M. PHOCAS, Mme PASCAL, MM. GRAINE, GARCIA, M. GARINO, Mmes TOCY, MARIN

Ont donné pouvoir : M. BORREL (à M. OLOMBEL), **M. CHARBONNIER** (à M. MAUZAC), **Mme BERNAL** (à Mme CABROL), **Mme GONZALEZ** (à Mme BOERSCH), **Mme MOLINA** (à M. PHOCAS)

Sous la présidence de : M. FRICOU

Secrétaire de séance : Mme CABROL

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme Lydie MARIN, qui siège pour la première fois, suite à la démission de M. REBOURCIER.

Mme CABROL est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Elections sénatoriales du 28 septembre 2014 - désignation des délégués suppléants.

M. le Maire indique qu'il convient de procéder uniquement à l'élection des suppléants des grands électeurs de la ville de Mèze. En effet, la ville de Mèze étant classée dans les communes de 9 000 habitants et plus, les 33 conseillers municipaux sont délégués de droit ; il est à noter que M. PIETRASANTA, grand électeur en sa qualité de Vice-Président du Conseil Régional est remplacé par M. André GAVEN.

Il convient donc d'élire 9 délégués suppléants, au scrutin de liste, à bulletin secret.

Pour ces élections, le bureau électoral est composé de : la secrétaire du bureau Mme Chantal ESTADIEU, les assesseurs Mmes Rahmouna BELLOUATI et Sandra BOERSCH (les deux plus jeunes de l'assemblée) et M. Yves PIETRASANTA et Mme OULIE (les deux plus âgés).

Trois listes ont été déposées :

Liste « Cap 2020 »

POUJADE Eric

LIDIER Laurie

FOURNIER Christian

PINCHARD Danièle

MARIE Roger

LOUPY Montserrat

MARTINEZ Jean-François

TERMOLLE Marcelle

AUDOUARD Raymond

Liste « Le Cœur à Mèze »

BOYA Michel

JUNIET Marie-France

MOURIZARD Denis

Liste « Mèze, Bleu marine »

GARNIER ROLLIN Nathalie

TRENZA Mario

COMBRISSEON Christiane

Après le vote des conseillers, il est procédé au dépouillement. 33 bulletins sont comptabilisés. Aucun bulletin n'étant déclaré nul, on constate 33 suffrages exprimés.

La liste «CAP 2020 » obtient 25 voix et donc 7 suppléants.

La liste «Le Cœur à Mèze » obtient 4 voix et donc 1 suppléant

La liste « Mèze, Bleu marine » obtient 4 voix et donc 1 suppléant

Sont donc élus, selon la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne :

Pour la liste « CAP 2020 » :

POUJADE Eric

LIDIER Laurie

FOURNIER Christian

PINCHARD Danièle

MARIE Roger

LOUPY Montserrat

MARTINEZ Jean-François

Pour la liste « Le Cœur à Mèze », BOYA Michel

Pour la liste « Mèze, Bleu marine », GARNIER ROLLIN Nathalie

M. le Maire indique que les délégués de droit doivent faire connaître au bureau électoral la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

Les conseillers municipaux présents ont donc donné leur choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.